



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 618-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 352-02 AFIN DE REVOIR LES NORMES APPLICABLES À L'AMÉNAGEMENT DES ACCÈS ET AUX TRAVAUX SUR LES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA RIVE ET LA MARGE DE NON-CONSTRUCTION RIVERAINE

Lors de la séance ordinaire du 10 août 2026, le conseil a adopté le premier projet de *Règlement numéro 618-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 352-02 afin de revoir les normes applicables à l'aménagement des accès et aux travaux sur les bâtiments principaux dans la rive et la marge de non-construction riveraine.*

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le **14 septembre 2026, à 18 h 45**, au 245, rue Amherst (ancienne église de St-Rémi) à Amherst.

Au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Il peut être consulté au bureau municipal, au 124, rue Saint-Louis sur les heures d'ouverture normales ainsi que sur le site internet de la Municipalité au municipalite.amherst.qc.ca/urbanisme/.

DONNÉ à Amherst, ce 13 août 2026.

Jérémie Vachon, urbaniste
Directeur général et greffier-trésorier